

# N°16

Octobre 2024  
smictom-fontainebleau.fr

# SMICTOM & VOUS

## NUMÉRO SPÉCIAL CHANGEMENT D'ORGANISATION DE LA COLLECTE



### ÉDITO

Chers habitantes et habitants,  
Ce numéro est à conserver absolument !  
Il vous présente une modification très  
importante dans la gestion des déchets  
de notre territoire.

En effet, bientôt, les modalités de  
collecte vont évoluer. La collecte en bacs  
compartimentés opérée depuis plus de 20  
ans laissera prochainement place à une  
collecte en bac simple.

Cette évolution n'est pas un choix  
délibéré du syndicat mais le résultat d'un  
contrainte technique incontournable : nos  
bennes bi-compartmentées n'existeront  
plus ! Le seul fabricant européen a décidé  
de ne plus produire nos camions pour  
des raisons économiques. En effet, le  
SMICTOM étant la seule collectivité en  
France avec la Métropole Européenne  
de Lille à utiliser ce dispositif, le  
nombre de bennes à produire n'est plus  
suffisamment rentable pour l'entreprise.

Notre prochain marché de collecte, qui  
débutera le 1er mars 2025, sera donc  
opéré au moyen de bennes simples  
collectant des bacs simples.

La qualité de services étant au cœur de  
nos priorités, votre syndicat s'est engagé  
à poursuivre la collecte en porte-à-  
porte de tous les déchets : les ordures  
ménagères, les végétaux, les emballages-  
papiers, ainsi que le verre. Collectés en  
bac simple, il nous faudra donc disposer  
de quatre poubelles au lieu de deux.



Nous avons conscience que cette  
évolution représente un changement  
notoire. De nouveaux réflexes sont à  
prendre, ensemble, pour faire de cette  
évolution un succès !

Vous trouverez dans ce numéro toutes  
les informations utiles pour comprendre  
et suivre les étapes de ce changement.

Durant cette période, soyez assurés  
que les équipes du SMICTOM mais  
aussi celles de notre prestataire de

collecte, seront mobilisées pour vous  
accompagner et faciliter cette transition.

**Pascal GOUHOURY**  
Président du SMICTOM de la Région de  
Fontainebleau

